



RCS : AURILLAC

Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00403

Numéro SIREN : 398 976 415

Nom ou dénomination : SEBB

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/001397

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AURILLAC

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/001397**
n° de gestion : **2000B00403**
n° SIREN : **398 976 415 RCS Aurillac**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aurillac certifie avoir procédé le 08/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SEBB - Société par actions simplifiée
51 avenue du Lioran 15100 Saint-flour -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



116836

B2017/1357

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SEBB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 51 avenue DU LIORAN 15100 SAINT FLOUR		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 9 8 9 7 6 4 1 5 0 0 5 8 6		Néant ☐ *				
<i>certifié conforme à l'original</i> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> TRIBUNAL DE COMMERCE 28 JUL. 2017 GREFFE - 15000 AURILLAC </div>		Exercice N clos le, 31/12/2016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	1 285	AC	1 285	
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	162 972	AG	119 738	43 234
		Fonds commercial (1) AH	8 307 210	AI	1 023 727	7 283 483
		Autres immobilisations incorporelles AJ	2 482 267	AK	68 897	2 413 369
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
		Terrains AN		AO		
		Constructions AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	330 032	AS	264 414	65 618
		Autres immobilisations corporelles AT	10 334 328	AU	6 343 531	3 990 797
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX	113 971	AY		113 971
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	472	CV		472
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF		BG		
		Autres immobilisations financières* BH	513 691	BI		513 691
TOTAL (II) BJ		22 246 233	BK	7 821 595	14 424 637	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	248 607	BM		248 607
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT	8 256 252	BU		8 256 252
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	5 118	BY		5 118
		Autres créances (3) BZ	1 373 057	CA		1 373 057
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		
Disponibilités CF		624 129	CG		624 129	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	477 048	CI		477 048	
	TOTAL (III) CJ	10 984 213	CK		10 984 213	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	33 230 447	1A	7 821 595	25 408 851	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 345 077		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	513 691	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEBB</u>			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 182 960)	DA	182 960
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	376 042
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK 207 257)	DC	207 257
	Réserve légale (3)	DD	8 692
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	157 469
	Report à nouveau	DH	(365 669)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 050 164)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	303 235
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	303 235
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 767 877
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 203 404
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	292 686
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 280 062
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 900 041
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	126 891
	Autres dettes	EA	18 064
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	25 589 027
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	25 408 851
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	22 117 580
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 900	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

09

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEBB								Néant ☐ *	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	23 926 929	FB	1 058	FC	23 927 987		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	1 186 876	FH		FI	1 186 876		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	25 113 806	FK	1 058	FL	25 114 864		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	60 969		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	105 691		
	Autres produits (1) (11)					FQ	589		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	25 282 114	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 415 378		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(809 913)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	295 043		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(58 610)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 084 311		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	444 173		
	Salaires et traitements*					FY	6 019 160		
	Charges sociales (10)					FZ	1 421 449		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	1 078 619	
							GB	1 057 308	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	818	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	25 947 738	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(665 623)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	64		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	64		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	94 616		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	94 616		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(94 552)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(760 175)		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SEBB		Néant ☐ *				
		Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 5 981			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 18 133			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 24 115			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 18 692			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 253 565			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 43 346			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 315 603			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (291 488)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK (1 500)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 25 306 293				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 26 356 458				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN (1 050 164)				
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY		
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *		HP		
		Dont - Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1 105 691		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 294		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels joint en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
Voir état annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

SAS SEBB

Om

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	598
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 094
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	253 565
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	43 346
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	315 603
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 981
Produits des cessions d'éléments d'actif	18 133
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	24 115

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SEBB

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		
								3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	1 285		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	10 960 250		KE	KF 242 200	
CORPORELLES	Terrains				KG			KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP			KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	320 832		KT	KU 9 200	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	8 314 850		KW	KX 878 795	
		Matériel de transport*			KY	91 565		KZ	LA 53 900	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 331 986		LC	LD 30 246	
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK	84 376		LL	LM 29 594	
	TOTAL III				LN	10 143 611		LO	LP 1 001 737	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M	8T
		Autres participations				8U	472		8V	8W
		Autres titres immobilisés				IP			IR	IS
Prêts et autres immobilisations financières				IT	530 078		IU	IV 47 872		
TOTAL IV				LQ	530 551		LR	LS 47 872		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	21 635 699		ØH	ØJ 1 291 810		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	CØ	1 285		DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	LV	250 000		LW	IX 10 952 450		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX			LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA			MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD			ME	MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS	MG			MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	330 032		MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU	MM	322 465		MN	MO 8 871 181		
		Matériel de transport	IV	MP	34 671		MQ	MR 110 794		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	9 880		MT	MU 1 352 352		
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV			MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ			NA	NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	113 971		NE	NF		
	TOTAL III		IY	NG	367 016		NH	NI 10 778 333		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU			M7	ØW	
		Autres participations		IØ	ØX	472		ØY	ØZ	
		Autres titres immobilisés		II	2B			2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	64 260		2F	2G 513 691			
TOTAL IV		I3	NJ	64 260		NK	2H 514 163			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	681 276		ØL	ØM 22 246 233			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BM

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SEBB

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

om

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SEBB										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	1 285	EL		EM		EN	1 285	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	142 017	PF	13 038	PG		PH	155 056	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	244 034	QA	20 380	QB		QC	264 414	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	5 016 069	QE	832 744	QF	322 021	QG	5 526 791	
	Matériel de transport		QH	68 773	QI	16 789	QJ	31 549	QK	54 014	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	533 592	QM	239 013	QN	9 880	QO	762 725	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	5 862 469	QV	1 108 927	QW	363 451	QX	6 607 946	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	6 005 772	ØP	1 121 965	ØQ	363 451	ØR	6 764 287	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SEBBNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DB	DA	DB	DB
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

em

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

cm

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEBB				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 199	1 199						
	Autres créances clients		UX	3 918	3 918						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	226 703	226 703						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	18 913	18 913						
	Groupe et associés (2)		VC	962 629	962 629						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	164 810	164 810						
	Charges constatées d'avance		VS	477 048	477 048						
	TOTAUX		VT	2 368 915	2 368 915	VU	VV				
	RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
– Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 900	1 900							
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 765 976	1 587 215	3 178 760						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 280 062	4 280 062							
Personnel et comptes rattachés		8C	1 129 312	1 129 312							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	936 164	936 164							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	809 140	809 140							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	25 425	25 425							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	126 891	126 891							
Groupe et associés (2)		VI	13 203 404	13 203 404							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 064	18 064							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	25 296 341	22 117 580	3 178 760						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 378 614	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 698 792	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS SEBB						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés							
			de son conjoint							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	71 376	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	71 974		
	Amendes et pénalités		WJ	598	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	2 951			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I		WR	74 925	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	1 050 164	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	29 207	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	320 747		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	1 400 118	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI			XJ	1 325 193
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			XO	1 325 193

SAS SEBB

Cegid Group



ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS SEBB

[illegible]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2017

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SEBB

N° SIRET : 3 9 8 9 7 6 4 1 5 0 0 5 8 6

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE SAINT FLOUR
2 rue DES AGIALS
15100 SAINT-FLOUR

Exercice du : 01/01/2016 au 31/12/2016

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	74 925
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	74 925
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	1 050 164
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	349 954
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	1 400 118
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		1 325 193
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		1 325 193

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEBB</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	726 435	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
PROVISION POUR DEPRECIATION MALI FUSION	9D	33 581	9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C3S 2016	9K	10 876	9L
C3S 2015	9M		9N
EFFORT CONSTRUCTION 2016	9P	26 919	9R
EFFORT CONSTRUCTION 2015	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	71 376	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

013

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2017

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS SEBB**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : **SIE SAINT FLOUR**
2 rue DES AGIALS

15100 SAINT-FLOUR

Exercice du : **01/01/2016** au : **31/12/2016**

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 004 419
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	1 004 419
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	1 325 193
Total des déficits restant à reporter	H9	2 329 612

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SEBB										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(376 368)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	10 699		Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves			0E			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I			0F	(365 669)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(365 669)		
							TOTAL II	ZH	(365 669)		
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7					YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	Sous-traitance								YT	1 445 354	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8					XQ	2 814 154	
	Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	96 084	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES					ST	1 728 717	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	6 084 311	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	50 492	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS					9Z	393 681	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	444 173	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée								YY	5 026 184	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	3 286 024	
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *								0B	5 981 900	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S		
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)								YP	259	
	Effectif affecté à l'activité artisanale								RL		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	Numéro du centre de gestion agréé *			XP							
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	(1 325 193)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 5 1 4 1 3 7 2 9 0 0 0 2 8			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS SEBB

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE SAINT FLOUR 2 rue DES AGIALS 15100 SAINT-FLOUR

SIRET Société intégrée 39897641500586

Exercice ouvert le : 01/01/2016

clos le : 31/12/2016

Néant ☐ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble) ☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	1 325 193			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ				
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN				
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW				
TOTAL	CX		CY	1 325 193			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	DA	1 325 193			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

emg

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2017

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SEBB

N° SIRET : 3 9 8 9 7 6 4 1 5 0 0 5 8 6

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE SAINT FLOUR
2 rue DES AGIALS

15100 SAINT-FLOUR

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Néant ☐ *

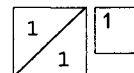
Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			(1 325 193)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			(1 325 193)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère : SA BALBOUL

SIREN de la société mère : 3 5 1 4 1 3 7 2 9

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS SEBB

SIREN de la société intégrée : 3 9 8 9 7 6 4 1 5

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE SAINT FLOUR 2 rue DES AGIALS
15100 SAINT-FLOUR

Exercice du : 01/01/2016 au : 31/12/2016

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEBB

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1 Voir état annexe					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			235 431)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS SEBB

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 16 %	0 %	
DROIT AU BAIL NANCY	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	250 000)				
	24/09/2010	250 000		(					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		250 000	(	250 000)					
CAISSON CLIMATISATI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/04/2010	500		500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ENSEIGNE CARADOR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/10/2007	2 459		2 459					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
REVETEMENT SOL PEIN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/10/2007	6 150		6 150					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ENSEIGNE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/12/2006	1 013		1 013					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AAI CPLT TRAVAUX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/12/2008	12 613		12 613					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AGENCEMENT MAGASIN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21/04/2006	17 228		17 228					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BANDEAU LUMINEUX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/12/2005	1 013		1 013					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
KIOSQUE 3P	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/12/2006	18 000		18 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AGENCT MAGASIN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	11/09/2009	24 588		24 588					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
HONO ARCHI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2009	5 880		5 880					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIEL ECLAIRAGE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2009	4 911		4 911					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ECLAIRAGE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/11/2009	437		437					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
HONO ARCHI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/09/2010	5 800		5 800					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS SEBB

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 16 %	0 %	
CARRELAGE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04/10/2010	10 000		10 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAUX PLAFOND PLACO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	11/10/2010	12 000		12 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLIMATISATION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/10/2010	6 901		6 901					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAUX PLAFOND RESILL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/10/2010	6 000		6 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ECLAIRAGE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/10/2010	10 357		10 357					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLIMATISATION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/11/2010	14 572		14 572					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INST ELECTRIQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/12/2010	9 000		9 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MACONNERIE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/01/2011	3 062		3 062					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
HONO ARCHI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/03/2011	4 000		4 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INST ELECTRICITE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/04/2011	6 030		6 030					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AUDI A4 AB 699 DB	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	2 500				
	29/03/2010	23 829		23 829					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			2 500	2 500					
206 HDI 144 JB 15	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	666				
	12/10/2009	2 508		2 508					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			666	666					
SERVEUR SBS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/03/2010	1 881		1 881					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
2 ORDI PENTIUM E650	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/04/2010	1 067		1 067					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					



ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS SEBB

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 16 %	0 %	
ORDI EX532 LUMENS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/04/2010	569		569					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI PORTABLE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/03/2012	675		675					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 ORDI PORTABLE 530	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	08/02/2012	809		809					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 ORDI GZ-M2	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	602		602					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/11/2011	649		649					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI CORE2DUO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	06/01/2011	610		610					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDINATEUR VERITON	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	02/02/2004	808		808					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI INTEL CORE R78	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/04/2010	755		755					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 ORDI GZ M2	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/06/2013	606		606					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PLAFOND DALLES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	22/02/2010	5 473		5 473					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GRILLE FERMETURE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	12 800				
	04/05/1983	3 048		3 048					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MODIF SYST RIDEAUX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(443)				
	18/07/2013	688		245					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CAR-LOCATION C3 AD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	586				
	04/02/2014	3 333		2 586					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
C4 BY 923 ZL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(1 541)				
	27/04/2015	5 000		2 625					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		2 375	833	(1 541)					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS SEBB

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 16 %	0 %	
AGENCEMENT BLOIS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14/09/2015	15 000		15 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RIDEAU METALLIQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/08/1990	3 529		3 529					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION DETECT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/09/1990	1 829		1 829					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RAMPES LUMINEUSES F	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/10/1990	786		786					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RIDEAU METALLIQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/11/1990	993		993					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CACHE RAIL METALLIQ	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/12/1990	201		201					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MGME LAMPES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/03/1998	1 122		1 122					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
REVETEMENT SOL DALL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/05/1998	2 666		2 666					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAST ELECTRICITE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	09/07/1998	820		820					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BRETAGNE ENSEIGNE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/09/1999	1 242		1 242					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PROJECTION LUMINAIR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/03/2002	2 376		2 376					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LRM MOQUETTE COLLEE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/04/2002	3 810		3 810					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
NOMBRE D'OR ARCHITE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/05/2002	7 623		7 623					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ATELIER BOIS MENUIS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/05/2002	55 645		55 645					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					



ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS SEBB

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 16 %	0 %	
BUTTENAEERE CLOISON	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	13/05/2002	592		592					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SRV RESEAU CABLAGE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26/06/2002	15 602		15 602					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ATELIER BOIS AMENAG	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/08/2002	7 560		7 560					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BOURGNE 2 VITRINES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/11/2006	2 950		2 950					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BLANC BLEU VIDEO PU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/12/2008	848		848					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ATB ALARME	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04/02/2009	1 675		1 675					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ATB ENREGISTREUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/05/2009	1 292		1 292					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ATB ALARME	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04/02/2009	1 465		1 465					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ENSEIGNES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/11/2010	1 950		1 950					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise :SAS SEBB

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cm

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEBB

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SEBB</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS SEBB		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
351413729			
SA BALBOUL			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	23 927 987	
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC	1 186 876	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	60 969	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	589	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	30 061	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1		OM	25 206 484
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	10 415 378	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(809 913)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	295 043	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(58 610)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	3 637 922	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	818	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	13 480 638
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		OG 11 725 846
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	11 725 846	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

3 9 8 9 7 6 4 1 5 0 0 5 8 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SEBB

ADRESSE (voie)

51 avenue DU LIORAN

CODE POSTAL

15100

VILLE

SAINT FLOUR

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

11 819

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

185

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

BALBOUL

N° SIREN (si société établie en France)

351413729

% de détention

98.43

Nb de parts ou actions

11 816

Adresse :

N°

10

Voie

rue L'HORLOGE

Code Postal

27000

Commune

EVREUX

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

em

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET

3 9 8 9 7 6 4 1 5 0 0 5 8 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SEBB

ADRESSE (voie) 51 avenue DU LIORAN

CODE POSTAL 15100

VILLE SAINT FLOUR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS SEBB
51, avenue du Lioran
15100 SAINT-FLOUR



Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes inscrite au tableau de la région
Auvergne
SAS au capital de 266 000 euros
R.C.S. Aurillac 398 804 526

26, avenue du Lioran BP 14 - 15101 Saint Flour cedex
Tél : 04.71.60.60.20
Fax : 04.71.60.60.30
www.acf-expertise.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31/12/2016

SAS SEBB
Société par actions simplifiée au capital de 182 961 euros
Siège Social : 51, avenue du Lioran 15100 SAINT-FLOUR

RCS Aurillac 398.976.415

◆ ◆ ◆ ◆

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

◆ ◆ ◆ ◆

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SEBB, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

5

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note de l'annexe « Notes sur le bilan » et en particulier aux paragraphes relatant le traitement des malis de fusion et des fonds de commerce.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et sur les comptes annuels.

Fait à Saint-Flour,
Le 13 juin 2017

ACF SAS
*Fabien SOULET*REAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabien SOULET', written over the printed name.

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom.

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 286	1 286		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	162 973	119 739	43 234	54 873
Fonds commercial (1)	8 307 211	1 023 727	7 283 484	9 505 477
Autres immobilisations incorporelles	2 482 267	68 898	2 413 369	1 257 884
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	330 032	264 414	65 618	76 798
Autres immobilisations corporelles	10 334 329	6 343 532	3 990 797	4 119 967
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	113 972		113 972	84 377
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	473		473	473
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	513 691		513 691	530 079
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 246 234	7 821 596	14 424 638	15 629 927
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	248 607		248 607	189 997
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 256 253		8 256 253	7 446 339
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 118		5 118	31 387
Autres créances	1 373 057		1 373 057	1 107 861
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	624 129		624 129	660 988
Charges constatées d'avance (3)	477 049		477 049	471 284
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 984 213		10 984 213	9 907 855
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	33 230 447	7 821 596	25 408 851	25 537 783
(1) Dont droit au bail			345 078	595 078
(2) Dont à moins d'un an (brut)			513 691	530 079
(3) Dont à plus d'un an (brut)				


Audit Comptabilité Fiscalité
 Expert-comptable
 Commissaire aux comptes
 26, Avenue du Lioran - 15100 ST-FLOUR
 Tél. 04 71 60 60 20 - Fax 04 71 60 60 30
 398 804 526 RCS Aurillac - APE 6920Z

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	182 961	182 961
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	376 042	376 042
Ecart de réévaluation	207 258	207 258
Réserve légale	8 693	8 693
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	157 469	157 469
Report à nouveau	-365 670	-376 369
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 050 165	10 699
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-483 412	566 753
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	303 235	303 235
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	303 235	303 235
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 767 877	5 086 682
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 203 404	11 532 540
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	292 686	303 416
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 280 062	4 191 131
Dettes fiscales et sociales	2 900 042	3 163 527
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	126 892	50 092
Autres dettes	18 065	340 406
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	25 589 028	24 667 794
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	25 408 851	25 537 783
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 178 761	3 474 161
(1) Dont à moins d'un an (a)	22 117 581	20 890 217
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 901	90
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SEBB

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	23 926 929	1 058	23 927 988	21 858 521
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 186 877		1 186 877	1 052 440
Chiffre d'affaires net	25 113 806	1 058	25 114 865	22 910 961
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			60 969	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			105 691	136 685
Autres produits			589	575
Total produits d'exploitation (I)			25 282 115	23 048 221
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			10 415 379	8 558 104
Variations de stock			-809 914	-289 897
Achats de matières premières et autres approvisionnements			295 044	230 475
Variations de stock			-58 611	-5 302
Autres achats et charges externes (a)			6 084 312	5 748 583
Impôts, taxes et versements assimilés			444 173	402 050
Salaires et traitements			6 019 160	5 544 086
Charges sociales			1 421 449	1 338 124
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 078 620	1 054 161
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			1 057 308	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				99 306
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			818	593
Total charges d'exploitation (II)			25 947 738	22 680 282
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-665 624	367 940
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			64	64
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			64	64
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			94 616	95 258
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			94 616	95 258
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-94 552	-95 194
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-760 176	272 746



Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 982	17 425
Sur opérations en capital	18 133	400
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	24 115	17 825
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	18 692	44 768
Sur opérations en capital	253 565	224 402
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	43 346	12 202
Total charges exceptionnelles (VIII)	315 604	281 372
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-291 489	-263 547
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 500	-1 500
Total des produits (I+III+V+VII)	25 306 294	23 066 111
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	26 356 459	23 055 412
BENEFICE OU PERTE	-1 050 165	10 699
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SEBB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 25 408 851 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 050 165 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Suite à la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 dans le référentiel comptable français, de nouvelles règles s'appliquent sur les actifs incorporels. D'une part les fonds commerciaux doivent l'objet d'un test de dépréciation et le cas échéant de la comptabilisation de celle-ci. D'autre part, les



Règles et méthodes comptables

plus-values latentes sur des actifs transmis lors d'une fusion ou d'une opération similaire inscrites au compte 207100 « mali de fusion » doivent être affectées aux actifs sous-jacents sur lesquels elles portaient.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

*** Concessions, logiciels et brevets : 1-3-10 ans**

*** Installations techniques : 1-3-4-5-8 et 10 ans**

*** Matériel et outillage industriels : 1-3-4-5-8 et 10 ans**

*** Installations générales, agencements et aménagements divers : 3-5-7-8 et 10 ans**

*** Matériel de transport : 3 et 4 ans**

*** Matériel de bureau : 3-4 et 8 ans**

*** Matériel informatique : 3 ans**

*** Mobilier : 3-4 et 10 ans**



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,03 %
- Taux de croissance des salaires : 1,8 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 13,25 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)



Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 319 207 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'établissement de Valence (26) et l'établissement de Nancy (54) ont été fermés le 2 janvier 2016 et le 27 septembre 2016.

Autres éléments significatifs

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31/12/2016, il a été décidé à l'unanimité des associés la transformation de la SARL SEBB en SAS, société par actions simplifiée, à compter de cette même date. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 286			1 286
- Fonds commercial	9 505 477	240 800	1 439 066	8 307 211
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 454 774	1 190 466		2 645 240
Immobilisations incorporelles	10 961 537	1 431 266	1 439 066	10 953 737
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	320 832	9 200		330 032
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 314 851	878 796	322 465	8 871 182
- Matériel de transport	91 566	53 900	34 671	110 794
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 331 986	30 247	9 880	1 352 353
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	84 377	29 595		113 972
Immobilisations corporelles	10 143 612	1 001 738	367 016	10 778 333
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	473			473
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	530 079	47 873	64 260	513 691
Immobilisations financières	530 551	47 873	64 260	514 164
ACTIF IMMOBILISE	21 635 700	2 480 876	1 870 343	22 246 234



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	242 200	1 001 738	47 873	1 291 810
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	242 200	1 001 738	47 873	1 291 810
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	1 189 066			1 189 066
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	250 000	367 016	64 260	681 277
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	1 439 066	367 016	64 260	681 277

Immobilisations incorporelles

Le 1er janvier 2016, les malis de fusion comptabilisés en compte 207100 ont fait l'objet d'une affectation aux actifs sous jacents sur lesquels portaient les plus-values latentes constatées lors de la fusion ou de l'opération similaire. Ainsi, les affectations suivantes ont été opérées:

-le mali de fusion constaté lors de la transmssion universelle de patrimoine de la SARL CHBL le 15/05/2013 de 322 774.89 euros a été affecté au compte 208100 "mali de fusion sur actifs incorporels" en totalité.

-le mali de fusion constaté lors de la transmssion universelle de patrimoine de la SAS YMB BIJOUTERIE le 01/10/2015 de 866 291.12 euros a été affecté au compte 208100 "mali de fusion sur actifs incorporels" en totalité.



Notes sur le bilan

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
CC BAGGERSEE 67400 ILLKIRCH	129 582			129 582
CC PLEIN SUD 63170 AUBIERE	144 827			144 827
CC GRAND PLAISIR 78370	129 582			129 582
CC GRAND MAINE 49000 ANGERS	83 847			83 847
CC GEANT 63000 CLERMONT FERRAND	289 653			289 653
CC ST CLAIR 14000 HEROUVILLE ST CLAIR	195 135			195 135
CC ST JACQUES 03100 MONTLUCON	261 000			261 000
CC BAGGERSEE 67400 ILLKIRCH	228 674			228 674
CC CARREFOUR 19100 BRIVE	248 000			248 000
CC GRANDS CHAUMES 16430 CHAMPNIERS	161 890			161 890
CC PLACE BEAUBREUIL 87280 LIMOGES	209 000			209 000
CC CARREFOUR 23000 GUERET	240 000			240 000
42 BD CD COURTAIS 03100 MONTLUCON	258 000			258 000
CC CARREFOUR 71200 LE CREUSOT	108 000			108 000
CC CARREFOUR 71200 LA CREUSOT	132 000			132 000
CC AUCHAN 44230 ST SEBASTIEN	168 449			168 449
CC CARREFOUR 63500 ISSOIRE	258 724			258 724
CC BEL AIR 78120 RAMBOUILLET	228 674			228 674
CC CARREFOUR 38150 SALAISE SUR SANNE	315 000			315 000
CC MAISON NEUVE 91220 BRETIGNY	297 276			297 276
CC ESPACE OCEAN 44800 ST HERBLAIN	335 650			335 650
CC RTE DE GUERET 03410 DOMERAT	180 000			180 000
RTE DE CHATRE 36330 LE POINCONNET	210 000			210 000
GALERIE MARCHANDE 36000 CHATEAUROUX	360 000			360 000
CC CORA 91300 MASSY	231 964			231 964
CC MAISON NEUVE 91220 BRETIGNY	180 000			180 000
CC CROIX DAMPIERRE 51000 CHALONS EN CHAM	250 000			250 000
CC CARREFOUR 88000 JEUXEY	187 500			187 500
CC DE L'OSERAIE 95520 OSNY	80 000			80 000
CC ST FERREOL 43100 BRIOUDE	200 000			200 000
CC LECELRC 23300 LA SOUTERRAINE	21 466			21 466
CC ZAC BATTERSES 01700 BEYNOST	815 266			815 266
CC LE GRAND HAVRE 76290 MONTIVILLIERS	50 000			50 000
CC INTERMARCHE 35500 VITRE	211 000			211 000
CC VAL D'YERRES 91800 BOUSSY ST ANTOINE	315 000			315 000
CC LECLERC 78390 BOIS D'ARCY	238 240			238 240
CC PARINOR 93600 AULNAY SOUS BOIS	430 000			430 000
CC DOCKS VAUBAN 76000 LE HAVRE	35 000			35 000
CC COTE SEINE 95100 ARGENTEUIL	13 000			13 000
CC GEANT 28110 LUCE	342 593			342 593
CC CARREFOUR 01000 BOURG EN BRESSE	300 000			300 000
CC CARREFOUR 69120 VAULX EN VELIN	332 820			332 820
CC BLOIS 2 41034 VILLEBAROU	190 000			190 000
CC CARREFOUR LOT 77 76410 TOURVILLE LA RIV	528 965			528 965
CC CARREFOUR LOT 55 76410 TOURVILLE LA RIV	254 112			254 112



Notes sur le bilan

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
CC LES VOILES 76400 SAINT LEONARD	150 291			150 291
CC GEANT 18230 ST DOULCHARD	221 200			221 200
CC CARREFOUR 18000 BOURGES	19 600			19 600
Total	10 770 978			10 770 978

Dépréciation du fonds commercial : 1 023 727 euros

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Cependant, ils ont fait l'objet d'un test de dépréciation : la valeur inscrite au bilan a été comparée à la valeur d'usage de l'actif. La valeur d'usage a été déterminée en faisant la moyenne de deux indicateurs: 60% du chiffre d'affaires du magasin auquel est rattaché le fonds commercial et l'excédent brut d'exploitation auquel est rattaché le fonds commercial multiplié par 7.

Les dépréciations comptabilisées sont les suivantes:

- 129 592 euros sur le fonds commercial situé CC Grand Plaisir 78 370 Plaisir,
- 189 919 euros sur le fonds commercial situé CC Géant 63 100 Clermont Ferrand,
- 142 659 euros sur le fonds commercial situé 42 Bd Courtais 03100 Montluçon,
- 287 151 euros sur le fonds commercial situé CC Parinor 93600 Aulnay-sous-Bois,
- 19 818 euros sur le fonds commercial situé CC Géant 28 110 Lucé,
- 254 598 euros sur le fonds commercial situé CC Carrefour 69 120 Vaulx-en -Velin.

De plus, suite au test de dépréciation effectué, une dépréciation du mali affecté aux actifs incorporels a été comptabilisée pour le fonds commercial situé CC Géant 28 110 Lucé d'un montant de 33 581 euros.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 286			1 286
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	142 018	13 038		155 056
Immobilisations incorporelles	143 303	13 038		156 342
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	244 034	20 380		264 414
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 016 069	832 744	322 022	5 526 792
- Matériel de transport	68 774	16 790	31 549	54 014
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	533 592	239 013	9 880	762 725
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 862 469	1 108 928	363 451	6 607 946
ACTIF IMMOBILISE	6 005 773	1 121 966	363 451	6 764 288

Actif circulant



Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 368 916 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	513 691	513 691	
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 118	5 118	
Autres	1 373 057	1 373 057	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	477 049	477 049	
Total	2 368 916	2 368 915	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	624
Fournisseurs - RRR à obtenir	138 244
Etat - produits à recevoir	410
Divers - produits à recevoir	10 445
Total	149 722



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 182 960,17 euros décomposé en 12 004 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	99 306				99 306
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	138 031				138 031
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	65 898				65 898
Total	303 235				303 235
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 25 296 342 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 901	1 901		
- à plus de 1 an à l'origine	4 765 976	1 587 216	3 178 761	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 280 062	4 280 062		
Dettes fiscales et sociales	2 900 042	2 900 042		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	126 892	126 892		
Autres dettes (**)	13 221 469	13 221 469		
Produits constatés d'avance				
Total	25 296 342	22 117 581	3 178 761	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 378 615			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 698 793			
(**) Dont envers les associés	13 203 404			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	584 491
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	5 077
Dettes provis. pr congés à payer	499 096
Personnel - autres charges à payer	21 500
Primes objectifs	21 556
Charges sociales s/congés à payer	227 338
Charges sociales - charges à payer	176 760
Etat - autres charges à payer	25 425
Total	1 561 243



Autres informations

SEBB

COMPTES ANNUELS

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	477 049		
Total	477 049		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 186 877		1 186 877
Ventes de marchandises	23 926 929	1 058	23 927 988
Produits des activités annexes			
TOTAL	25 113 806	1 058	25 114 865

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 190 euros

Honoraire des autres services : 1 766 euros



Notes sur le compte de résultat

Résultat financier		
	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	64	64
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	64	64
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	94 616	95 258
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	94 616	95 258
Résultat financier	-94 552	-95 194

Résultat et impôts sur les bénéfices



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 23 792 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	71 376
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	71 376
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	23 792
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/12/1994, la société SAS SEBB est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA BALBOUL, 10 rue L'HORLOGE 27000 EVREUX. L'option a été renouvelée en date du 01/12/2014.



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 259 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	21	
Agents de maîtrise et technicien	22	
Employés	203	
Ouvriers	13	
Total	259	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Etant donné qu'aucun accord collectif n'a été signé, le CPF n'est pas géré en interne mais par un organisme de formation (FORCO).

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 189 806 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.



SEBB

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 182 960.59 €

Siège social : 51 avenue du Lioran

15100 SAINT FLOUR

398 976 415 RCS Aurillac

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2017**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à – 1 050 164.77 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	1 050 164.77 €
- Affectation en totalité au compte report à nouveau débiteur	1 050 164.77 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale des associés, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

certifié conforme à l'original



SEBB
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 182 960,59€
Siège social : 51 avenue du Lioran
15 100 SAINT FLOUR
RCS AURILLAC 398 976 415

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE,
ORDINAIRE DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-neuf juin à neuf heures,
Les associés de la SAS SEBB se sont réunis à Saint-Flour, 51 avenue du Lioran, sur convocation du Président.

L'ordre du jour prévoyait notamment :

- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il a été procédé au vote de la résolution suivante:

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à – 1 050 164.77 €, de la manière suivante :

- Un résultat de1 050 164.77 €
- Affectation en totalité au compte.....1 050 164.77 €
report à nouveau débiteur

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au procès-verbal.

Fait à Saint Flour, le 29/06/2017,

Le Président

SA BALBOUL représentée par Eric Boulidoires

